



Prise en main d'un site internet

Par **Internet Mania**, le **17/04/2011** à **17:17**

Bonjour,rnrnNous sommes une association culturelle qui dispose d'un site internet avec de nombreuses rubriques : actualités, radio,horoscope,publicités soirées etc etc...rnrnNous avons fait appel à une personne pour la création du site web, cette personne est auto entrepreneur,et dispose donc de sa propre boite pour le design informatique!rnrnCette personne a donc créer notre site internet comme nous l'avons souhaitez, il a héberger le site sur son serveur, cependant des conflits sont apparus petit à petit pour qu'aujourd'hui cette personne nous bloque l'accès au site pour les mises à jour. Nous n'avons plus la main pour changer les pubs, mettre des photos etc etc....rnrnCette personne se sert de du nom de notre assoc et du site pour créer des publicités et encaisser l'argent sans que l'on puisse faire quoi que ce soit.rnrnQue peux t'on faire pour stopper cela? Pouvons nous poursuivre cette personne en justice? Comment faire pour reprendre la main sur site?rnrnVos réponses nous serons très précieuses.rnrnmerci